

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2018

---

ENCADRER DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE LUTTER APPEL FRAUDULEUX - (N° 1448)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 54

présenté par  
M. Naegelen

-----

### ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« désigné dans les conditions prévues »

le mot :

« mentionné ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.